

**LE VIVRIER DANS LA POLITIQUE COLONIALE
AGRICOLE EN
COTE D'IVOIRE : 1908-1960**

Mohamed KEITA
Département d'Histoire
Université Félix Houphouët Boigny
E- mail m.keyta05@gmail.com

Résumé

Durant la période allant de 1908 à 1929, l'acquisition du vivrier par le pouvoir colonial obéissait à une logique prédatrice : impôt de capitation en nature et livraisons obligatoires des produits vivriers. Cette situation changea après la crise des années 30. L'administration initia un programme d'intensification de la production agricole et pastorale. Le programme agricole élaboré à cet effet, était axé autour de plusieurs points. Mais, il mit l'accent sur les cultures d'exportation. Quelques interventions réalisées au niveau du vivrier furent en faveur du riz pluvial et du maïs. Après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1960, la production agricole vivrière enregistra une augmentation. Cela fut réalisé grâce à l'urbanisation accélérée dans les principaux centres urbains de la Basse-Côte et à l'abolition du travail forcé en 1946. En effet, les hommes libérés du travail forcé prirent conscience de la valeur marchande que représentaient les cultures vivrières.

Mots clés : Côte d'Ivoire - époque coloniale - agriculture vivrière- cultures d'exportation

Abstract : During the period from 1908 to 1929, the acquisition of food by the colonial power followed a predatory logic poll tax in kind and compulsory deliveries of food products. This changed after the crisis of the 30s Administration initiated an intensification of agricultural and pastoral production program. The agricultural program designed for this purpose, focused around several points. But he emphasized export crops. Some interventions at the food were in favor of upland rice and corn. After World War II and until 1960, the subsistence agricultural production recorded an increase. This was achieved thanks to rapid urbanization in the major urban centers of the Lower North Shore and the abolition of forced labor in 1946. In fact,

men freed from forced labor became aware of the market value that represented food crops

Keywords: Ivory Coast -Colonial-subsistence farming-export crops

Introduction

Les Européens ne pouvaient se désintéresser de l'agriculture vivrière¹ à partir du moment où ils choisirent de s'implanter et de mettre en valeur les colonies². Jadis, le long de la côte occidentale d'Afrique, ils avaient recours aux productions vivrières le long de la côte occidentale d'Afrique qui étaient indispensables à l'alimentation des équipages, des esclaves et des petites colonies de commerçants européens³. Cet approvisionnement donnait lieu à des échanges mettant en rapport les courtiers de la côte et les producteurs de l'intérieur. Dès le début de la pacification de la colonie en 1908⁴, les produits vivriers constituèrent un enjeu important. L'approvisionnement du dispositif colonial par le chef de la colonie Angoulvant fut assuré par une politique purement prédatrice : amendes de guerre, impôts en « produits du cru ». A partir de 1920, l'implantation coloniale se fit d'une manière plus rassurante. L'administration ne se contenta plus de prélever des vivres pour ses propres besoins. Elle devait non seulement assurer l'approvisionnement de la population européenne, mais aussi garantir la sécurité alimentaire afin d'assurer la mise en valeur du territoire. Or très tôt, le principe de l'autonomie financière institué par la loi de finances du 13 avril 1900 insistait sur le financement maximal des coûts de la colonisation par la colonie elle-même. L'article 33 de cette loi stipulait qu'il fallait soulager la métropole du gouffre financier

¹L'agriculture vivrière renvoie à un univers traditionnel, fondé sur l'autosubsistance et une économie locale peu ou pas monétarisée. Cette agriculture vivrière associe en général des plantes qui fournissent la base des plats, céréales (mil, sorgho, maïs) ou tubercules (igname, manioc, banane), de nombreux légumes et condiments, destinés à l'élaboration des sauces (piment, gombo, etc.) et des plantes chargées de fournir les matières grasses, (arachide ou palmier à huile).

²La Côte d'Ivoire devint colonie française en 1893. (Décret du 10 mars 1893).

³Les Européens sont présents sur les côtes occidentales de l'Afrique depuis le XV^e siècle.

⁴Angoulvant fut nommé à la tête de la colonie de 1908 à 1916. Il fut l'initiateur de la politique de la manière forte.

qu'étaient devenues ou allaient devenir les colonies (Anouma 2005 :67). Ce principe d'autonomie financière orienta l'action administrative, politique et économique vers un développement planifié et une intervention sur les structures de production et de commercialisation des cultures d'exportation. Ainsi, les cultures d'exportation captèrent toute l'attention du colonisateur jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance en 1960.

Quelle fut la place du vivrier dans la politique coloniale de la France en Côte d'Ivoire ?

La réponse à cette préoccupation essentielle nous permettra de comprendre les différentes actions déployées par le pouvoir colonial dans l'agriculture vivrière de 1908 à 1960. Pour une meilleure approche, notre réflexion s'est appuyée sur l'analyse des sources d'archives, des ouvrages et des articles de revues. La critique de ces différentes sources nous a permis de faire des recoupements afin de produire une réflexion scientifique sur la question du vivrier dans la colonie de Côte d'Ivoire.

A cet effet, notre étude s'est structurée autour de trois axes. Le premier axe a étudié la marginalisation du vivrier par l'administration coloniale de 1908 à 1929. Le deuxième s'est penché sur l'élaboration d'une politique vivrière de la crise des années 30 à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Quant au troisième, il analyse la politique agricole vivrière de la Seconde Guerre mondiale à l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960.

1. La marginalisation du vivrier dans la politique coloniale agricole : 1908-1929

Le recrutement forcé des actifs agricoles ainsi que les réquisitions des produits vivriers contribuent à la marginalisation du vivrier dans l'économie coloniale.

1.1. Le recrutement des actifs agricoles ivoiriens

Différentes formes de prélèvements des hommes en âge de travailler condamnèrent l'agriculture vivrière à la régression. Il s'agissait des nombreux recrutements administratifs, des prestations, des porteurs, des manœuvres forcés et à partir de 1914 de l'enrôlement massif de jeunes gens pour l'effort de guerre militaire (1914-1918).

Ces ponctions représentaient une perte importante de volume de travail pour le développement de l'agriculture de subsistance. Elles

furent doublement ruineuses à cause du grand nombre et de la qualité des travailleurs dont on privait le secteur agricole traditionnel.

C'est sous la forme de prestations que les paysans s'acquittèrent de l'impôt dû en nature par le travail. L'arrêté local n° 489 du 16 mai 1913 astreignit tout les hommes âgés de douze à cinquante ans à effectuer au maximum douze journées de travail au profit de la puissance publique (Meillasoux 1999 :399)¹. L'emploi des prestataires se limitait en principe aux travaux d'utilité publique tels que la construction et l'entretien des bâtiments administratifs, l'ouverture et l'extension du réseau routier. En fait, l'administration utilisait ces hommes pour tous ces besoins. A propos de la construction des bâtiments administratifs, Anouma l'explique :

« L'absence totale de moyens financiers au départ puis l'insuffisance des dotations budgétaires par la suite, firent reposer ces constructions sur la main d'œuvre prestataire (Anouma 2005 :95) ».

De plus, au lieu de douze journées au maximum par année par prestataires, ces derniers effectuèrent en réalité plus d'heures de travail car, le chef de poste était le seul qui tenait la comptabilité du volume de travail exécuté. L'exemple de quelques cercles les plus touchés permet d'illustrer l'ampleur de ces privations temporaires de main d'œuvre. Dans le cercle des Gouro, 50.000 habitants sur 62.051 imposables ont été employés au transport de 2.012 tonnes de produits à Bouaké et à Dimbokro entre 01 janvier et le 30 juin 1917². En 1918, L'évacuation de 80 tonnes de produits de la subdivision de Kouibly mobilisa 3200 porteurs sur 10.000 imposables

¹Les prestations de travail obligatoire, étaient régies, dans les colonies de l'Afrique Occidentale Française, par la circulaire du Gouverneur Général Chaudié du 10 juillet 1891, prestations réservées, en principe, à la construction de pistes, de lignes téléphoniques, au portage et en général à tous les travaux publics.

²ANCI, Abidjan, IRR14, Correspondances relatives à l'intensification de la production agricole, Rapport du 4-4- 1918 au sujet du programme d'intensification de la production agricole, cercle de Bondoukou, cité par Yayat d'Alépé H., 2000, *Instauration de l'économie de plantations en Côte d'Ivoire(1893-1923)* , Thèse de doctorat d'Etat, Université Paris 7 Diderot, tome 2 , p 267.

pendant trente jours environ¹. Le portage ne baissera qu'après le progrès des transports des produits par camion en 1924.

En dehors de nombreuses de journées de prestation et de portage exigées des paysans, les recrutements administratifs de ces derniers comme manœuvres pour les entreprises privées et publiques constituèrent aussi une forme de ponction du travail paysan. Ces ponctions pesaient davantage sur la production villageoise. En effet, la durée des absences était de six mois en moyenne. L'institutionnalisation de cette forme de travail forcé et l'organisation des conditions de recrutement remonte à l'arrêté local n°737 du 23 août 1912 (Yayat d'Alépé 2000 :268). Son expansion ne commença réellement qu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Le rapport entre la somme des recrutements de paysans et le nombre des contribuables montrait l'importance de la perte des actifs agricoles. Selon les études réalisées dans les colonies belges, le prélèvement de 5% de la population active constituait le seuil au-delà du quel le recrutement de la main d'œuvre engendrait des effets négatifs sur le développement de la société concernée². Or, ce point critique fut franchi depuis 1919³.

Tableau I : Cercle du Haut-Sassandra : évolution du taux de recrutement de main d'œuvre

Années	1919	1920	1921	1922	1923
Porteurs	-	6.453	6.824	4.960	8.188
« Forcés »	482	471	1.541	3.100	3.175
Prestataires employés	1484	1478	984	984	958
contribuables	37.100	36.938	24.616	24.616	23.950
Taux	-	22,74	37,97	36,74	51,44

Source : ANSOM, Aix-En- Provence, Affaires politiques, Carton n°2760, Rapports de la mission de l'inspecteur des colonies Picanon, 1924

¹ANCI, Abidjan, 1RR14, Correspondances relatives à l'intensification de la production agricole, Rapport du 18-05- 1918 au sujet de l'intensification de la production, subdivision de Kouibly, cercle de Touba

²Principe adopté par la commission chargée de l'étude du problème de la main d'œuvre au Congo Belge (1924-1925).ANCI, Abidjan, série SS (travail et main d'œuvre),carton n°5442, Rapport n°843G du Gouverneur de la colonie adressé au Gouverneur Général, le 24 juillet 1928

³Idem

Ces réductions de main d'œuvre locale pesèrent lourdement sur le développement de l'agriculture vivrière. L'exemple du cercle du Haut-Sassandra (Tableau I) montre jusqu'à quel point la mobilisation de cette main d'œuvre impactaient négativement les travaux agricoles. Cet extrait du rapport de l'administrateur du cercle de Korhogo, le plus éprouvé, résuma le poids et l'incidence de ces pratiques ainsi que la réaction des habitants en 1919.

« La situation politique est excellent. Il est cependant à signaler une légère passivité inaccoutumée par la plupart des chefs pour fournir les hommes demandés, en mai dernier, pour les exploitations forestiers. Dans plusieurs cantons, il a fallu même envoyer des gardes pour obtenir le nombre de manœuvres fixé. D'autre part, en raison de la grippe, le nombre décès a été assez élevé parmi les manœuvres fournis par le cercle en novembre dernier. Enfin, le départ, en pleine saison des cultures, de près de sept cents hommes n'est pas sans inquiéter les chefs à qui l'on demande sans cesse d'intensifier la production, l'expérience acquise leur ayant appris que les hommes qui vont revenir fatigués et dépaysés ne se remettront pas tout de suite au travail et qu'il ne faut pas compter sur eux pour la saison en cours¹. »

La réduction du nombre et de la qualité des hommes au travail dans l'agriculture de subsistance se compléta par celle du temps accordé à cette production. Les villageois épargnés ou revenus des divers recrutements d'hommes assuraient, en priorité les cultures obligatoires, avant de s'occuper de celles qui servent à leurs propre consommation. L'obligation de s'adonner en priorité aux cultures d'exportation à partir de 1912 et leur intensification pendant l'effort de guerre (1914-1918) contraignirent souvent les paysans à la négligence et à l'abandon partiel de leurs cultures vivrières.

1.2. Les réquisitions de produits vivriers

En dehors de l'approvisionnement des marchés de poste, deux principaux instruments assuraient à l'administration le contrôle et le détournement d'une partie importante des produits vivriers : l'impôt de capitation en nature et les livraisons obligatoires des produits vivriers

Dans la subdivision du Moyen Cavally, grande productrice de riz, l'impact de l'acquittement de l'impôt de capitation en riz fut négatif

¹ANSOM, Aix-en-Provence, Aff. Pol. cartonn°3047, Rapport du deuxième trimestre 1919, cercle de Korhogo

sur les populations. Le rapport de l'inspecteur des affaires administratives souligna les inconvénients et les abus de l'accaparement du riz des paysans.

« Cette culture commença à être négligée parce que les chefs, les représentants et même les tirailleurs avaient pris l'habitude de s'emparer des réserves de riz pour les céder au poste au titre de l'impôt¹. »

Les réquisitions de produits vivriers constituaient l'autre système de spoliation massive des paysans. Dans le cas du riz, son efficacité provient de l'obligation de vente à l'état exclusif de paddy² et du monopole de fait de la Compagnie Générale de l'Afrique Française qui possédait la rizerie de Bouaké au centre de la colonie³. Cette rizière fonctionnait grâce aux livraisons obligatoires de paddy. La présence de la rizière procurera de nombreux avantages à l'administration. Elle y gagna à la fois par la sécurité du ravitaillement et la garantie de bas prix. Pour obtenir du riz à des conditions avantageuses, le gouverneur ordonna aux commandants de cercle d'y faire livrer le paddy. Les cercles (Baoulé, Tagouana, Ouorodougou, Korhogo, Gouro) soumis à la culture obligatoire du riz y concoururent régulièrement. Le cercle Baoulé-Nord livra 448 tonnes de paddy en 1912,⁴ celui du Tagouana l'avait suivi avec 300 tonnes pour la campagne 1912-1913.⁵ La rizerie ravitaillait d'abord l'administration centrale et l'armée ; les entreprises et les chantiers publics (Wharfs, chemin de fer...) puis, les exploitations agricoles et industrielles privées. Cette approche prédatrice de la politique agricole vivrière

¹ANCI, Abidjan, 1QQ 93, Rapport économique et commercial annuel, subdivision du Bas-cavally, Moyen-Cavally et du Haut-cavally, décembre 1915, dossier ¼ secteur du Moyen-cavally, Guiglo, le 31 décembre 1915

²C'est un riz à l'état brut, c'est un « riz non décortiqué. »

³Le monopole fut instauré et entretenu par l'administration en 1911. Il fonctionne grâce aux livraisons obligatoires de paddy.

⁴ANCI, Abidjan, 1QQ79,X-34-8 Cercle du Baoulé-Nord, Rapport sur la situation économique et commerciale des postes de Bouaké, M'Bahiakro, Tiébissou, Béoumi, Dienzoukro, 1901-1910, 1919, 1921, 1923, Rapport n°78 de l'inspecteur des affaires administratives sur la situation économique et agricole du cercle du Baoulé-Nord, le 05 octobre 1913

⁵ANCI, Abidjan, 1QQ92 VI-8-202 Cercle des Tagouanas, Rapport sur la situation économique, commerciale général du cercle et des subdivisions de Dabakala et de Darokoloudougou, 1915, 1919, 1923, Rapport n°458 du premier semestre 1919 sur la situation économique, commerciale et agricole, 12 juin 1919

changea à partir des années 30 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

2. L'élaboration d'une politique vivrière de la crise des années 30 à la Seconde Guerre mondiale

L'administration coloniale soucieuse de tirer un maximum de profit de la colonie, élaborà à partir de la crise des années 30, une politique vivrière en rupture avec le passé.

2.1. La politique vivrière de l'administration coloniale de 1930 à 1939

Le gouverneur François-Joseph Reste de Roca, chef de la colonie, fut l'initiateur de la politique vivrière dans la colonie. Afin de rendre compte des effets de la crise¹ sur les populations et les activités de la colonie, il entreprit une vaste tournée à travers tout le pays. En 1931, à l'issue de cette tournée, il émit par le biais d'une note circulaire, l'intention du gouvernement d'initier un programme d'intensification de la production agricole et pastorale. Le programme vivrier élaboré à cet effet était axé autour de plusieurs points.

Le premier concernait les cultures à développer. L'accent fut mis sur : le riz, le sorgho, le fonio, le haricot, l'igname, la patate, le maïs, le taro, la banane.

Le second renvoya à la spécialisation des denrées dans la colonie. Pour le riz, les cercles ci-après furent désignés : Daloa, Tagouana, Man, N'zicomoé, Ouorodougou, Gouro, Indénié, Kong et Baoulé. Quant au sorgho, au mil et au fonio, ils continuèrent dans les cercles où ils étaient cultivés. En ce qui concerne le manioc, le maïs, la patate, la banane, le haricot, l'igname, ils furent cultivés dans tous les cercles de la colonie. Mais en réalité, le programme du gouverneur François-Joseph Reste resta focalisé sur les cultures d'exportation. A cet effet, la colonie fut divisée en 1933 en cinq circonscriptions agricoles². Comme l'on pouvait le remarquer, la dénomination même

¹Il s'agit de la crise de 1929. La crise de 1929 était à la fois une crise industrielle et agricole, issue de l'effondrement des cours de la bourse intervenu dans le courant du dernier trimestre de 1929. Ce krach de 1929 fut suivi d'une dépression profonde qui dura jusqu'en 1932. La dépression qui partit des U.S.A se propagea vite dans le monde entier.

²C'étaient les circonscriptions suivantes : 1^{ère} la circonscription du palmier à huile, du cocotier et du bananier ; la 2^{ème} circonscription du cacaoyer et du caféier ; la 3^{ème} circonscription de l'arachide ; la 4^{ème} circonscription du

de ces circonscriptions agricoles montrait la place prépondérante qui était ici accordée aux produits de traite. Par ailleurs, l'administration coloniale en matière vivrière sollicita le concours des Sociétés Indigènes de Prévoyance à partir de 1930 (Anouma1977 :58).¹ Mais, cette structure orienta essentiellement ses actions vers les cultures de rente.

En somme, l'on enregistra au cours de la période allant de 1936 à 1938 quelques interventions au niveau du riz pluvial, du maïs et du manioc.² Pour le reste, l'on comptait sur les indigènes censés produire suffisamment pour eux-mêmes et pour le reste de la population. Ces derniers parviennent tant bien que mal à concilier le travail forcé dans les exploitations européennes avec le maintien de périmètres vivriers si bien que la production fut maintenue à un niveau élevé au cours de la période.

Tableau II: Production commercialisée de quelques produits vivriers (1932-1938)

produits	Estimation de la production commercialisée en tonnes	
	1932	1938
Riz	51	95
Mais	32	190
Igname	498	545
Fonio	77	10
Banane plantain	299	300
Manioc	133	330

Source : Source : Meignan G.R, 2006, p251

karité ; la 5^{ème} circonscription du coton. ANCI, JOCI, arrêté local n°2289 AE du 11 août 1933 divisant la colonie en cinq circonscriptions agricoles et fixant leur étendue territoriale, p773

¹L'origine des Sociétés indigènes de prévoyance remonte au 29 juin 1910. En Côte d'Ivoire, la création des SIP, remontent à 1926. Elles furent créées sur le modèle algérien et sénégalais dont l'objectif primordial était de constituer des réserves de graines, l'achat des instruments agricoles, de porter secours aux sociétaires malades ou accidentés, de les prémunir contre les conséquences de la sécheresse, les inondations et toutes autres calamités naturelles. Anouma R.P, 1977, « Les sociétés indigènes de prévoyance, la caisse centrale de crédit agricole mutuel : organisation, fonctionnement, et rôle en Côte d'Ivoire jusqu'à la veille de la 2^e guerre mondiale », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I(histoire), tome V, pp55-80, p 58

²Cf Tableau II

L'analyse de l'évolution de la production commercialisée de quelques produits entre 1932 et 1938 nous a permis de constater l'accroissement des cultures vivrières. Cette augmentation fut modeste pour les denrées telles que l'igname. L'on était passé de 489.000 tonnes en 1932 à 545.000 tonnes en 1938. Au niveau de la banane plantain, la production passa de 299.000 tonnes en 1932 à 300.000 tonnes en 1938.

La croissance fut plus marquée pour le riz, le maïs et le manioc. La culture du manioc connut un développement remarquable grâce à la distribution de boutures faite par l'administration. Ainsi 25.000 hectares de manioc furent plantés dans le cercle de Ouorodougou contre 7.300 hectares dans le cercle du N'Zi- Comoé et seulement 700 hectares dans celui le Bas Cavally¹. Quant au riz, des efforts furent déployés dès 1932. La production qui n'était que de 51 000 tonnes en 1932 dans la colonie atteignit 95 000 tonnes en 1938. Les principaux centres de production étaient les cercles de Daloa, de Lahou et du Bas-Cavally. Concernant le maïs, il était cultivé dans tous les cercles mais il était l'apanage des populations de la zone septentrionale de la colonie. Il était l'aliment de base de ces populations.

En somme, le vivrier devint important dans la politique agricole entre 1930 et 1939. Il servit à l'alimentation des populations locales et des colons. Mais la deuxième guerre mondiale permit d'accentuer sa place dans l'économie coloniale.

2.2. Le vivrier: un enjeu stratégique pour la métropole 1939-1945

La guerre entraîna des difficultés d'importation et d'approvisionnement en produits vivriers. Les produits locaux devinrent un enjeu stratégique pour les autorités coloniales qui envisagèrent davantage les produire pour assurer un ravitaillement régulier. C'est ainsi qu'en plus des structures déjà existantes, fut créée en 1939 en Côte d'Ivoire une sous section de l'agriculture et de l'élevage dépendant de la section de production et installée dans les bureaux du service forestier à Abidjan. Le but de ce service était :

« D'organiser, renforcer, contrôler la production agricole afin que les ressources locales suffisent à assurer :

¹ANCI, Abidjan, VI.8.211, Rapport économiques et commerciaux des cercles 1933, Notice économique du deuxième trimestre 1933 rédigée par le gouverneur de la colonie à l'attention du Gouverneur général de l'A.O.F

- Le ravitaillement de la colonie (troupes stationnées, travailleurs recrutés, services administratifs, population européennes et population indigène).
- La contribution de la colonie au ravitaillement de la métropole¹. »

Au cours de cette même année, fut promulgué en AOF le décret du 8 septembre 1939, créant au sein des colonies des comités généraux et régionaux de production agricole. Ces différents comités se devaient: «- *D'établir les besoins en main d'œuvre agricole, engrains semences, outillages des exploitations agricoles et des artisanats ruraux ; -de faire connaître les conditions de toute nature susceptibles d'aider à l'accroissement de la production agricole*². »

Par ailleurs, le 09 avril 1941, le gouverneur de la colonie Hubert Deschamps adressa une note aux administrateurs et aux commandants de cercles de la basse Côte d'Ivoire au sujet de l'intensification des cultures vivrières dans les entreprises particulières. Dans cette note, il fit mention « *des difficultés économiques actuelles qui ne permettent plus de fournir... aux planteurs, exploitants forestiers et entreprises diverses employant de la main d'œuvre indigènes plus de la moitié de leurs besoins en produits vivriers* ». Le Gouverneur invitait donc les intéressés à prendre toutes les mesures afin d'intensifier « *leur propres cultures vivrières, soit dans la partie non utilisée de leur concession, soit dans les terrains avoisinants...*³ ».

Comme on pouvait le constater, c'est surtout sur les paysans africains et quelquefois sur les exploitants privés européens que l'administration coloniale comptait pour le développement de la production vivrière locale. En effet, profitant des difficultés d'importation d'une part et celles liées à l'exportation des cultures commerciales d'autre part, les cultures vivrières continuèrent leur ascension pendant la Seconde Guerre Mondiale. Les accroissements

¹ANCI, Abidjan, JOCI, 1939, Arrêté n°520 du 02 septembre 1939 créant une sous section de l'agriculture et de l'élevage, Abidjan le 02 septembre 1939, p824

²ANCI, Abidjan, JOCI 1939, Arrêté n°3096 du 06 octobre 1939 promulguant en AOF, le décret du 8 septembre 1939, créant aux colonies des comités généraux, coloniaux et régionaux de la production agricole, Dakar le 06 octobre 1939, p1031

³ANCI, Abidjan, J.O.C.I 1941, circulaire n°431 du 9 avril 1941 au sujet de l'intensification des cultures vivrières dans les entreprises particulières, Abidjan le 20 avril 1940, p151

portèrent principalement sur le manioc, l'igname et le riz. Ainsi la production du manioc s'accrut du tiers entre 1941 et 1942 dans le cercle de Grand Bassam. Quant à la production de l'igname, elle passa au cours de la même période de 10.000 tonnes à 25.000 tonnes dans le cercle d'Abengourou (Bony 1980 :866). La culture du riz, elle aussi, connut à cette époque un essor remarquable. Dans le cercle de Korhogo où la culture fut imposée comme contribution à l'effort de guerre aux populations Sénoufo, la production passa de 1.742 tonnes en 1942 à 34.499 tonnes en 1943¹. Les rizières s'étendirent un peu partout. On en trouvait dans les cercles d'Abidjan, d'Agboville, de Gagnoa, de Man.

3. La politique agricole vivrière au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à l'accession de la colonie à l'indépendance: 1945-1960

La politique agricole vivrière au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est marquée par l'urbanisation. La ville constitue un nouveau marché pour ces produits. Cependant, la politique coloniale resta dominée par la nécessité de fournir à la métropole les cultures d'exportation.

3.1. Du développement urbain à l'accroissement de la production et de la consommation vivrière : un nouveau marché du vivrier

L'accroissement des productions était surtout en rapport étroit avec l'action du paysannat et l'urbanisation accélérée dans les principaux centres urbains du pays comme l'affirma le gouverneur Messmer :

« On assiste actuellement à une transformation profonde de la structure sociale, transformation due en grande partie au phénomène d'urbanisation et de plus en plus, la culture des produits vivriers se développe pour répondre aux besoins des salariés de l'industrie et du commerce, chaque jour plus nombreux²».

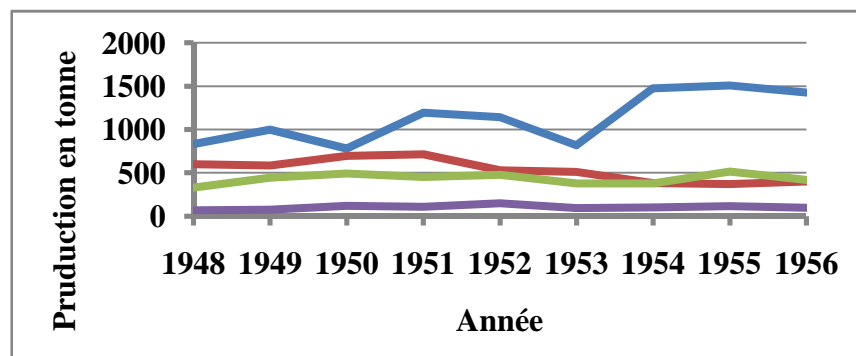
Cette augmentation de la production est due au dynamisme des paysans qui ont compris la valeur marchande que représentaient les

¹Idem

²ANCI, Abidjan, Rapport du Gouverneur Messmer sur les cultures vivrières locales en Côte d'Ivoire, 1954 cité par Meignan R., op cit, pp621-622

cultures vivrières. Désormais, la ville pouvait absorber facilement ces denrées¹. Cela fut facilité par l'amélioration du réseau routier. Autrefois, ces cultures vivrières étaient destinées à l'autoconsommation et le surplus échangé entre villageois dans le cadre des relations de parenté et d'amitié. L'autre facteur de l'accroissement de la production était l'abolition du travail forcé (Chauveau 1985 :302). En effet, l'abolition du travail forcé en 1946 donna une impulsion aux cultures vivrières, en particulier pour assurer l'alimentation des manœuvres. Le marché des agglomérations de basse côte attira une vague de cultivateurs spécialisés dans la culture commerciale de produits vivriers dès son application. Par ailleurs, l'urbanisation entraîna le développement dans les grands centres urbains d'une agriculture péri et intra urbaine. Ainsi autour d'Abidjan, de Grand- Bassam, de Divo, d'Agboville se multiplièrent les champs de manioc, de banane plantain. En 1953, le cercle d'Abidjan venait au premier rang des producteurs de manioc avec 101.000 tonnes sur les 500.000 tonnes de la production totale et la banane plantain avec 66.000 tonnes sur un total de 412.000 tonnes². Le tableau ci-dessous permet de constater l'accroissement de la production vivrière dans la colonie.

Courbe I: Evolution des productions des principales cultures vivrières en Côte d'Ivoire



¹La population du cercle des Lagunes qui comprend les subdivisions suivantes : commune mixte d'Abidjan, Bingerville, Dabou et Tiassalé connut une augmentation rapide. Celle de la population qui était de 80.000 habitants passa à 127.000 habitants en 1946 et à plus de 200.000 en 1956.

Ministère du plan, 1958, *Inventaire économique de la Côte d'Ivoire*, p19

²ANCI, Rapport présenté par le Gouverneur Messmer sur les cultures vivrières locales en Côte d'Ivoire en 1954 à l'assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire cité Meignan R., opcit pp 621-622

Source : Ministère du plan, 1958, *Inventaire Economique et Social de 1947 à 1956*, pp42-45

A l'analyse du tableau, l'on remarque un accroissement de plusieurs cultures vivrières. L'augmentation la plus rapide s'observe au niveau de l'igname. En effet, l'igname fut diffusée en Côte d'Ivoire par les Baoulé dont elle resta l'alimentation fondamentale. Les principales zones de production étaient le Centre, le Nord-Est et le Nord de la colonie. Mais, l'igname se cultivait dans toute la colonie. Concernant le riz, il occupe une place remarquable dans la politique agricole coloniale. Il est très apprécié des populations locales. Déjà avant la guerre, la production locale était insuffisante et on devait importer 5 à 7.000 tonnes par an.¹ La période 1939-1948 avait vu l'arrêt presque total des importations de riz et le développement constant et simultané de la production et de la consommation de riz en Côte d'Ivoire. Toutefois, l'accroissement de la production² n'avait pas suffi à couvrir l'augmentation considérable de la consommation enregistrée au cours des dernières années. D'autres produits intervenaient dans l'alimentation des populations. Il s'agissait du mil, du fonio, des haricots et des arachides cultivés en Haute-Côte d'Ivoire ; des patates dans la région Nord-Ouest du territoire ; des taros et surtout de la banane plantain qui constituait l'aliment de base des populations de Basse-Côte. La production semblait assez stationnaire pour le mil, le sorgho et la patate de 1950 à 1956.³ Seul le

¹Ministère du plan, 1958, *Inventaire Economique et Social de 1947 à 1956*, op cit, p45.

² En 1947, on avait 74.000 T; en 1956, l'on enregistrait 94.100T soit une augmentation de 26% en 10 .Idem

³Ministère du plan, 1958, *Inventaire Economique et Social de 1947 à 1956*, op cit, pp47- 48

taro enregistré une augmentation significative de sa production. Celle-ci passa de 49.700 tonnes en 1950 à 124.200 tonnes en 1956.¹

3.2. Des importations des produits alimentaires en hausse

Le tableau ci-dessous présente les importations des produits alimentaires. Les principaux produits d'exportation étaient : le riz, le blé tendre. A ceux-ci, s'ajoutaient la pomme de terre et le maïs.

Tableau III : Importations de produits vivriers en Côte d'Ivoire de 1947 à 1959 (en milliers de tonnes pour la quantité (Q) et en milliards de F CFA pour la valeur(V))

Années	Riz		Blé tendre		Légumes et fruits		Pomme de terre		Maïs	
	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q
1947	0,01			1,5	0,04	2,4				
1948	0,01		0,02	0,02	0,1	3,6				
1949			0,08	3,8	0,4	7,7				
1950	0,03	1,0	0,2	9,8	0,4	8,6				
1951	0,02	7,0	0,4	14,4	0,09	2,8			0,002	0,1
1952	0,3	9,0	0,5	13,6	0,1	3,4			0,01	0,4
1953										
1954				20,6						
1955		16,5		16,4						
1956	0,3	12,5		13,0						
1957	0,7	25,9								
1958	0,4	14,1					0,05	2,2		
1959	1,1	35,3					0,06	2,2		

Source : Meignan G.R, 2006, Thèse de doctorat unique, histoire, p423

Au niveau des importations de produits vivriers, l'on note une augmentation après la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1959. Les

¹Ministère du plan, 1958, *Inventaire Economique et Social de 1947 à 1956*, op cit, pp47- 48

quantités de riz par exemple, ont été multipliées par trente. On est ainsi passé de 1000 tonnes en 1947 à 35.000 tonnes en 1958. Ceci était lié à l'évolution rapide de la population ivoirienne et corrélativement des besoins en riz de cette population citadine. Dès lors, le riz occupa une place remarquable dans la politique agricole coloniale. Le FIDES¹ lui consacra 91% de son budget. Des méthodes intensives furent développées : extension de la riziculture de marais avec repiquage ; distribution de semences et d'engrais etc. Les actions portaient aussi sur l'augmentation du prix d'achat aux paysans. Une caisse de péréquation de riz fut créée en 1955, chargée de rétablir l'équilibre entre les prix du riz local et le riz importé (Chauveau 1985 :312). Pour le blé tendre (qui n'est pas dissocié à la farine dans les statistiques d'avant 1960), les chiffres caractérisant son importation entre 1947 et 1952 montrent qu'au niveau des tonnages importés, on était passé de 2 tonnes en 1947 à plus de 13.000 tonnes en 1952. Après une relative montée en 1954, on était revenu aux environs des 13.000 tonnes en 1956. Cette hausse des importations de farine de blé était liée à la forte consommation de cette denrée au cours de la période étudiée. Pour l'administration coloniale, ce bon était lié « à une transformation rapide du mode d'alimentation de la population surtout dans les centres urbains où le pain commença à remplacer le manioc et le riz². » Concernant le maïs, il est moins représentatif. Cette denrée apparaît dans les importations de l'époque sous forme de gruaux ou de semoule. Ainsi entre 1951 et 1952, les importations de gruaux et de semoule de maïs passèrent de 108 tonnes à 40 tonnes.³ Quant aux tubercules (il s'agit

¹Le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.) a été créé par la loi du 30 avril 1946 pour financer les deux plans de développement qui se succédèrent, le premier de 1948 à 1953, le deuxième de 1954 à 1958. Ces plans concernaient essentiellement l'Afrique noire et Madagascar, et visaient à moderniser ces territoires. Le F.I.D.E.S. permettait aux territoires de se procurer des crédits sans avoir recours à des emprunts coûteux pour les budgets locaux. Il finançait les grands projets d'investissement, les équipements lourds, mais aussi des programmes d'études, de recherche ou d'expériences scientifiques. Semi Bi Z., 1986, *Equipement public et changements socio-économiques en Côte d'Ivoire : 1930-1957*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Lille III, 608p, p481

²Archive non classée, Rapport sur la situation économique en Côte d'Ivoire, 1950, cité par Meignan R., op cit, p422

³Ministère du plan, 1958, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire 1947-1956*, op cit, pp 98-200

ici de la pomme de terre), les importations en 1958 et 1959 s'élevaient respectivement à 2.107 tonnes (pour une valeur de 52,7 millions de FCFA) et à 2.219 tonnes pour une valeur de 65,3 millions de FCFA. Ces tonnages importés étaient surtout destinés aux ménages européens, aux assimilés, aux hôtels et autres restaurants de la colonie spécialisés dans la fourniture de plats européens. Pour les masses africaines colonisées, les pommes de terre étaient des produits de luxe consommés que les jours de fête par les citoyens. Les importations de fruits et de légumes comestibles connurent une hausse régulière aussi bien au niveau des tonnages que des valeurs de 1947 à 1950. Cependant, le mouvement s'infléchit par la suite. En effet, après avoir atteint un pic en 1950 avec 8600 tonnes pour une valeur de 400 millions de F CFA, les quantités importées de fruits et de légumes comestibles vont se stabiliser autour de 3.500 tonnes (pour une valeur de 100 millions de F CFA en 1952). Tout comme les pommes de terre, ces fruits et légumes importés des pays européens et surtout Africain comme le Maroc et l'Algérie, étaient destinés à la population blanche et aux évolués africains qui s'en servaient comme desserts après le repas. Les restaurants, les internats et les réfectoires des établissements publics bénéficiaient aussi d'arrivages réguliers de fruits et légumes importés pour la nourriture de leurs pensionnaires

3.3. La prépondérance des cultures d'exportation dans la politique coloniale

L'administration coloniale déploya des efforts pour assurer l'alimentation des Européens et des populations. Cependant les cultures d'exportation dominèrent dans la logique coloniale. Les investissements mis en œuvre par l'intermédiaire du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) principalement, favorisèrent les cultures destinées à la métropole. De plus, les cultures obligatoires bénéficièrent de soutiens multiformes de la part de la puissance publique. Des primes furent allouées après la seconde guerre mondiale à la plantation de café et de cacao alors que le secteur vivrier est laissé de côté (Chaleard 2003 :4). Des organismes de recherche furent créés (IRHO, IFCC)¹ visant à mettre au point des variétés performantes dans le domaine de l'agriculture d'exportation.

¹Institut de Recherche des Huiles Oléagineux(IRHO)créé en 1941 et l'Institut Français du Café et du Cacao(IFCC) créé en 1958.

Le plan de développement de 1947 prévoyait d'affecter seulement 0,49% des crédits au secteur vivrier (Chaleard 1996 :95). Durant cette période d'après guerre, l'accent portait sur la nécessité d'équiper la colonie en infrastructures : près de 80% des crédits prévus furent réservés aux transports et au port d'Abidjan (Chaleard 1996 :95). Dans le domaine agricole, le caféier et le cacaoyer furent nettement avantagés ainsi que le palmier à huile. Ainsi se confirmait la vocation imposée à la Côte d'Ivoire de fournir à la métropole un certain nombre de denrées spécifiques des régions chaudes et humides.

Conclusion

Au terme de notre analyse, l'intérêt de l'administration coloniale pour le vivrier varia en fonction des périodes. Le vivrier fut d'abord marginalisé puis pris comme une culture stratégique pendant la Seconde Guerre mondiale et enfin relégué au rang de culture locale. L'objectif poursuivi par le pouvoir colonial en Côte d'Ivoire, était d'exploiter les richesses de la colonie et non de nourrir les populations locales. En effet, le vivrier produit par les paysans, échappait très souvent au contrôle de l'administration car, toute la production n'était pas vendue sur les marchés. Pour ce fait, l'administration ne parvenait pas convenablement à prélever les taxes sur ses transactions. Le pouvoir colonial se pencha essentiellement sur la culture du riz dans laquelle se mit en place un véritable programme de développement. Le riz, fort apprécié par les Africains, fut désigné comme « culture stratégique » pour le pouvoir colonial car, il permit de nourrir la masse de travailleurs des centres urbains, des exploitations privés et publiques. Pour le reste, l'on comptait sur les indigènes censés produire suffisamment pour eux-mêmes et pour le reste de la population. Ces derniers parviennent tant bien que mal à concilier le travail forcé dans les exploitations européennes avec le maintien de périmètres vivriers si bien que la production fut maintenue à un niveau élevé entre 1908 et 1945. L'accroissement des productions après 1945 était lié à l'urbanisation accélérée dans les principaux centres urbains du pays et aussi à l'abolition du travail forcé en 1946.

Sources et bibliographie

1. sources

1.1 sources imprimées

- Journal officiel de la Côte d'Ivoire(JOCI)11 août 1933, arrêté local n°2289 AE divisant la colonie en cinq circonscriptions agricoles et fixant leur étendue territoriale, 1933, p773 .
- 06 octobre 1939, arrêté n°3096 promulguant en AOF, le décret du 8 septembre 1939, créant aux colonies des comités généraux, coloniaux et régionaux de la production agricole, Dakar, le 06 octobre 1939, p1031
- 02 septembre 1939, arrêté n°520 créant une sous section de l'agriculture et de l'élevage, Abidjan, le 02 septembre 1939, p824
- 9 avril 1941, Circulaire n°431 au sujet de l'intensification des cultures vivrières dans les entreprises particulières, Abidjan, 20 avril 1940, p151
- Ministère du plan, 1958, *Inventaire Economique et Social de Côte d'Ivoire : 1947 à 1956*,185p

1.2. Sources d'archives (Archives Nationales de Côte d'Ivoire), Abidjan

- 1RR 14 VI-12- 216, Correspondances relatives à l'intensification de la production agricole, -Rapport du 4-4- 1918 au sujet du programme d'intensification de la production agricole, cercle de Bondoukou, -Rapport au sujet de l'intensification de la production, 18 mai 1918, subdivision de Kouibly, cercle de Touba.
- 1RR62-VI-42-308, Lettre n°36A.A du Lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire à Messieurs les administrateurs des cercles Baoulé, N'zi comé, Ouorodougou, Kong, Tagouana et du Ouorodougou , Bingerville le 31 janvier 1918
- 1QQ79- X-34-8, Cercle du Baoulé-Nord, Rapport sur la situation économique et commerciale des postes de Bouaké, M'Bahiakro, Tiébissou, Béoumi, Dienzoukro, 1901-1910, 1919, 1921, 1923, Rapport n°78 de l'inspecteur des affaires administratives sur la situation économique et agricole du cercle du Baoulé-Nord, le 05 octobre 1913
- 1QQ92- VI-8-202, Cercle des Tagouanas, Rapport sur la situation économique, commerciale général du cercle et des subdivisions de Dabakala et de Darokoloudougou, 1915,1919, 1923, Rapport n°458 du premier semestre 1919 sur la situation économique, commercial et agricole, 12 juin 1919

- 1QQ 93, Rapport économique et commercial annuel, subdivision du Bas-cavally, Moyen-Cavally et du Haut-cavally, décembre 1915, dossier ¼ secteur du Moyen-cavally, Guiglo, le 31 décembre 1915
- Dossier (non classé), Série QQ, boîte VI.8.211, Rapport économiques et commerciaux des cercles 1933, notice économique du deuxième trimestre 1933 rédigée par le gouverneur de la colonie à l'attention du Gouverneur général de l'A.O.F
- Série SS (Travail et main d'œuvre), carton n°5442, Rapport n°843G du gouverneur adressé au gouverneur général au sujet de la main d'œuvre, le 24 juillet 1928

1.3. Archives nationales de France, section OUTRE- MER, ANSOM

- Affaires politiques, carton n°3047, Rapport du deuxième trimestre 1919, cercle de Korhogo,
- Affaires politiques Carton n° 3047, rapports de la mission de l'inspecteur des colonies Kair, 1919
- Affaires politiques, Carton n°2760, Rapports de la mission de l'inspecteur des colonies Picanon, 1924

Bibliographie

- ANOUMA R.P., 2005, *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946*, Paris, L'harmattan, 640p.
- BONY J., 1980, *La Côte-d'Ivoire sous la colonisation française et le prélude à l'émancipation, 1920-1947*. Genèse d'une nation, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris I, 3028p
- CHALEARD J. L, 2003, Cultures vivrières et commerciales en Afrique occidentale : la fin d'un dualisme ? , Lesours (M) « *L'Afrique : vulnérabilité et défis* », Collection Questions de Géographie, Nantes, Editions du Temps 447p, pp267-292
- CHAUVEAU J.P., 1985, L'avenir d'une illusion : histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire, « *Études rurales* » n°1, volume 99, pp285-325
- MEIGNAN G.R, 2006 : *La question alimentaire en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale (1904-1959)*, Thèse de doctorat unique, histoire, Université de Cocody-Abidjan, 649p.
- MEILLASSOUX C, reprint 1999, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire, de l'économie de subsistance à l'économie de marché*, reprint 1999, Paris, Editions EHESS, ,399p

- SAMIR A., 1967, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Les Editions de Minuit, Paris, 327p
- Semi Bi Z., 1986, *Equipement public et changements socio-économiques en Côte d'Ivoire : 1930-1957*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Lille III, 608p
- YAYAT D'ALEPE H., 2000, *Instauration de l'économie de plantations en Côte d'Ivoire (1893-1923)*, Thèse de doctorat d'Etat, Université Paris 7 Diderot, 2 tomes, 470p